

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Sainte-Radegonde ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Compte administratif est consultable en mairie de Sainte-Radegonde aux heures d'ouverture.

Le Compte Administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune de Sainte-Radegonde entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Lors de la séance du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté par 8 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote conformément au CGCT) le compte administratif 2022 qui constate les résultats de l'exécution du budget 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux.

Les dépenses totales de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 111 096.96€ (budgétées 236 355.18€).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 9 915.43€ par rapport à 2021 et elles avaient déjà diminué de 10 302.08€ par rapport à 2020. La principale baisse pour 2022 se situe sur le chapitre « 65-Autres charges de gestion courante » et correspond à une diminution de la contribution au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

Les recettes totales de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 146 982.63€ (budgétées 135 689€).

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 6 465.27€ par rapport à 2021. Cela est principalement dû à la location des appartements dans l'ancienne école ainsi que la location de la salle des fêtes.

Le résultat annuel de fonctionnement de 2022 est de +35 885.67€. Pour rappel, il était de +19 965.77€ pour 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses totales d'investissement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 70 371.49€ (budgétées 112 759.91€).

Les dépenses réelles d'investissement sont de 62357.49€ et correspondent :

- aux travaux extérieurs de l'ancienne école 42 729.50€
- à l'achat d'un nouveau défibrillateur 797.59€
- aux frais d'acquisition de parcelles à Courtepré et à la Boutallerie 474.10€
- au remboursement d'emprunt 10 342.30€
- aux subventions d'équipements versées 8 014€.

Les recettes totales d'investissement de 2022 sont de 116 081.15€ (budgétées 112 759.91€).

Les recettes réelles d'investissement sont de 29 198.24€ qui correspondent principalement aux subventions reçues pour les travaux extérieurs de l'ancienne école (28 800€).

Le résultat annuel d'investissement de 2022 est de -30 768.24€.

CONCLUSION

La commune a pu économiser cette année 35 885.67€ en fonctionnement. **L'excédent de fonctionnement** reporté pour 2022 est de **136 551.85€** avec le report cumulé des années précédentes à 100 666.18€.

Concernant l'investissement, **l'excédent d'investissement** reporté est de **45 709.66€** avec le report cumulé des années précédentes à 76 477.90€.